



REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC
65, rue de Castelnau Ouest, local 400, Montréal (Qc) H2R 2W3
www.rgpaq.qc.ca Tél.: (514) 495-7960 Téléc.: (514) 495-9661

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Adoption du projet de loi 78 : Le gouvernement du Québec nous ramène à la Grande Noirceur !

Montréal, le vendredi 18 mai 2012 – Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) condamne fermement le virage autoritaire du gouvernement libéral qui met en danger les fondements démocratiques de la société québécoise et nie le droit d'association des étudiants, tout en limitant considérablement leurs droits d'expression et de manifestation.

Plusieurs dispositions de la nouvelle loi 78 sont particulièrement irritantes. Par exemple, le renversement du fardeau de la preuve qui rend les associations étudiantes et les syndicats responsables d'actes commis par autrui. Ou encore, le fait de confier aux policiers le droit de refuser un itinéraire ce qui contrevient gravement à la liberté de manifester, un droit pourtant reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés. Le RGPAQ souhaite rappeler au gouvernement qu'il ne peut bafouer les valeurs démocratiques comme bon lui semble et ainsi museler toute forme d'opposition contre son gouvernement. « Un conflit politique doit se régler par la négociation, et non par l'intimidation juridique, affirme Christian Pelletier, coordonnateur du RGPAQ. C'est l'essence même de la démocratie. En muselant les étudiants, le gouvernement nie leur droit le plus fondamental. »

Le RGPAQ et son réseau de 80 groupes populaires défend, notamment, l'accessibilité à l'éducation pour toutes les personnes peu alphabétisées. Pour ce faire il prend différents moyens pour sensibiliser l'ensemble de la population et les élus à la nécessité de contrer l'analphabétisme. « Le Regroupement travaille auprès de personnes vivant des problèmes de pauvreté et d'exclusion, des gens dont la voix est rarement entendue, conclut Christian Pelletier. Pour eux, manifester est souvent l'ultime recours pour se faire entendre. Doit-on comprendre que ce sont les policiers maintenant qui décideront s'ils ont le droit ou non de manifester devant le bureau de leur député ou devant l'Assemblée nationale ? C'est une dérive que nous considérons inquiétante et dangereuse. »